

N°28
AVRIL 2017

LE BULLETIN

Le Chalaure

Journal d'informations
de Les Eglisottes et Chalaures

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Un mois d'avril chargé pour les Collectivités avec la préparation des élections et le vote des budgets (commune, Syndicats, CALi). Sur ce point vous pourrez trouver le détail à l'intérieur de ce bulletin.

Il y a eu aussi quelques modifications au niveau de nos structures :

* l'agrandissement du périmètre de la Communauté d'Agglomération (CALi) consécutif à sa fusion avec la CdC du Sud Libournais et avec sept communes du Brannais. Avec cette fusion intégration, la nouvelle entité compte désormais 46 communes au lieu de 34 et une population qui passe de 70 000 à 88 700 habitants.

Au niveau de nos communes l'impact ne serait pas très important s'il n'y avait eu un arrêté préfectoral du 29-11-2016 donnant la compétence du droit des sols à la Communauté d'Agglomération. Par voie de conséquence toute modification, révision, élaboration relève de cet établissement, prélude à l'élaboration future et plus lourde d'un plan local d'urbanisme intercommunal qui pourrait réduire notre libre arbitre. Ne pourrait-on pas voir un jour des implantations non souhaitées ? C'est ainsi que la procédure de modification de notre PLU que nous avons engagée doit maintenant se faire sous le couvert de la CALi.

* La Poste et la problématique des jours et heures d'ouverture. La baisse du trafic du courrier et celle des opérations financières ont conduit l'entreprise à s'adapter. Pour le moment nous avons obtenu le maintien d'une ouverture du bureau quatre jours par semaine (mardi, mercredi, jeudi, vendredi). Les horaires quelque peu aléatoires désorientent beaucoup d'entre vous. Espérons que les services mettront en place une organisation pérenne.

Nous voici à mi-mandat. Sur ces trois dernières années (2014-2016) nos budgets sont stables, voire en légère baisse. Vous trouverez également le détail de ces informations à l'intérieur du document.

Un chiffre évocateur et révélateur provenant d'une étude réalisée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, le revenu fiscal mensuel médian relevé en 2012 sur notre commune est de 1 211 € par unité de consommation, soit le plus faible observé sur l'ensemble des communes.

Certaines opérations engagées ou qui vont s'engager ne peuvent s'envisager que sur plusieurs années. Ainsi :

1 – Centre bourg : les travaux de remplacement et d'extension du réseau d'adduction d'eau sont terminés. Comme évoqué lors du précédent bulletin ils ont été pris en charge par notre Syndicat. La prochaine étape consiste à remplacer les caniveaux et à refaire les trottoirs. Au préalable nous devons produire un plan d'aménagement qui devra être validé par les instances départementales. C'est à l'issue de cette seconde phase que sera réalisée la réfection de la chaussée.

2 - Ancienne salle diocésaine : la réhabilitation de ce local fera l'objet d'une opération triennale. D'abord la toiture puis le remplacement des ouvertures, le renouvellement de l'installation électrique, les doublages, la réalisation d'une chape avec carrelage et enfin les aménagements des sanitaires.

3 - Gymnase : des fuites ont été observées à la toiture. Nous pensons qu'il est essentiel de préserver cet équipement, malgré son âge et les charges de fonctionnement que cela représente. C'est ainsi que nous avons déjà eu à procéder, à deux reprises, à la réfection des arcs et des poteaux de soutènement. Prochainement l'entreprise pressentie procédera au rivetage des éléments de la toiture ou au remplacement des organes défectueux.

4 – Les routes : en dehors du Centre bourg, qui est une opération à part, nous devons veiller à l'entretien des voies communales. Nous réfléchissons à une autre organisation que celle pratiquée jusqu'à présent. Le recours aux entreprises ne peut assurer un suivi régulier aux moments les plus propices. En outre le Conseil départemental va nous rétrocéder certaines routes départementales, soit une dizaine de kilomètres supplémentaires à entretenir, qui s'ajoutent aux quarante kilomètres de voies communales existantes. Cette rétrocession est une vieille histoire, engagée en 1994, qui va se concrétiser.

Un sujet, malheureusement récurrent, et qui nous exaspère : **les décharges sauvages !** Les Eglisottes n'a pas l'exclusivité, et l'apanage de ce fléau. Car il s'agit bien d'un fléau que rencontrent les Collectivités. Difficile d'imaginer cette incurie de la part de certains administrés de la commune, mais aussi d'ailleurs, qui ont pourtant les déchetteries à leur disposition. La seule contrainte, il faut trier. Comment contrecarrer de tels actes. Notre territoire, avec son massif forestier important et accessible, combiné à des dispositions inadaptées, offrent aux contrevenants un champ d'action qui leur assure une quasi impunité.

Transition toute faite pour parler réglementation et normes qui nous sont imposées. Maintenant il nous faut assurer la formation de notre personnel pour « brancher un aspirateur!! » Formation aussi pour remplacer une ampoule !! Le raticide que nous ne pouvons plus distribuer, les transmissions dématérialisées (suppression du papier) des documents qu'il va falloir, pour des raisons de sécurité, transmettre codés. Sont-ce là les préoccupations essentielles de nos technostructures ?

Un mot sur nos élections. Comment ne pas évoquer ce sujet, alors que nous en sommes à quelques jours de la Présidentielle. Comment imaginer que cette campagne allait connaître de telles turbulences, de tels soubressauts donnant le sentiment que nous risquons manquer un rendez-vous, pourtant essentiel pour le Pays..

LES TRAVAUX

GARAGE FACE ANCIEN CIMETIERE



Insensiblement on pouvait observer que la chape du garage situé le long du «Chemin des Amoureux» se fendait et s'affaissait de façon préoccupante sous le poids des engins. Après avoir découvert la zone la plus dégradée il a été constaté que la dite chape n'était plus en contact avec le sol. De l'eau s'était infiltrée et avait raviné. Il a fallu la casser sur une bonne moitié de la surface du garage. Le drain, installé à l'époque de la construction ne remplissait plus ses fonctions aussi a-t-il fallu le remplacer. En outre un fossé de drainage a été réalisé à l'arrière du bâtiment.

Il faut comprendre que le secteur amont, particulièrement humide, doit être la conséquence de ces infiltrations. D'ailleurs une canalisation (non dégradée) de délestage traverse le garage de part en part. Une nouvelle chape sera posée dès stabilisation du sol.

A l'occasion du remplacement du réseau d'adduction d'eau potable de l'Avenue Victor-Hugo et de l'extension du réseau à l'Impasse Victor-Hugo et à la VC 135 dit du Chemin de Reyraud, le Syndicat (SIAEPA) de la Vallée de l'Isle et la commune ont procédé à la réfection par un bi-couche de ces deux chaussées.

Tous les ans ce sont les mêmes difficultés concernant l'état des voies communales et leur entretien. Dans l'attente de l'intervention des entreprises, il nous faut palier les situations critiques par le colmatage des ornières avec de l'enrobé à froid.

Il fallait trouver une solution que nous espérons pérenne, car l'intervention des entreprises ne se fait pas toujours dans les meilleures conditions. A l'instar d'autres collectivités, nous pensons qu'il sera plus rationnel de réaliser les travaux nécessaires par nos propres moyens. C'est ainsi que nous projetons faire l'acquisition d'une épandeuse.

Certes il s'agit d'une dépense mais qui devrait s'amortir assez rapidement. Cela se justifie avec la rétrocession de certaines RD. En outre nous escomptons sur le soutien financier du Conseil Départemental.

REFECTION DES CHAUSSÉES



VIGIPIRATE à la suite des différents événements, dont certains récents, le gouvernement a pris un niveau de «**sécurité renforcée**» à compter du 21 mars 2017.

Il s'agit d'assurer la protection des établissements scolaires, des lieux de culte, des transports.

Nous devons donc prendre des dispositions permettant d'assurer la protection de nos locaux scolaires et de celles et ceux qui les fréquentent. A cet effet nous avons été amené à en limiter l'accès qu'au personnel du groupe scolaire et de la Mairie ce qui devrait permettre de mieux réguler le trafic. Ce dispositif vient compléter celui qui a été mis en place par un couloir pour la sortie des élèves. Nous espérons que cela sera suffisant et respecté.

PLATEFORME FRANCE MOBILE

Le Gouvernement met en place une plateforme destinée à recenser les problèmes que peuvent rencontrer les utilisateurs de téléphonie mobile ou d'accès internet mobile.

Cette plateforme est gérée par l'Agence du Numérique rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances et mise à la disposition des parlementaires et des collectivités.

Il convient au préalable de qualifier le problème :

- s'agit-il d'un problème rencontré à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments ?
- quelle est la fréquence, le niveau de couverture ?

Il convient de spécifier l'opérateur concerné (Orange, Bouygues, SFR, Free), si le problème a été soulevé.

Les problèmes rencontrés seront recensés par la Mairie puis transmis à la Préfecture. L'Agence du Numérique les transmettra ensuite aux opérateurs de téléphonie mobile et aux différents services de l'Etat.

ORANGE ET LA 4G

Dans quelques semaines Orange va procéder à la mise en service de la 4G de relais de téléphonie mobile sur notre commune, grâce à la bande de fréquence 800 Mhz.

Ce nouveau réseau vous permettra de bénéficier de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de 3ème génération.

Les fréquences de la bande 800Mhz sont adjacentes à celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT). Leurs utilisations peuvent créer, de façon ponctuelle des perturbations de la réception TNT.

En cas de brouillage de la réception TNT quelques actions simples vous seront demandées pour déclencher une intervention de nature à faire cesser le brouillage.

Pour les dysfonctionnements observés par un utilisateur l'Agence Nationale des Fréquences a mis en place **un centre d'appel dédié : 0 970 818 818 ou par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr>**

ORANGE prendra à sa charge la résolution des perturbations si elles sont occasionnées par la mise en service des sites.

Pour ce faire un antenniste vous contactera pour une prise de rendez-vous.

C'est l'époque, NECESSAIRES RAPPELS

1 - Interdiction toute l'année du brûlage des déchets (végétaux et autres) à l'air libre ou dans un incinérateur.

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène. Les dérogations ne seront accordées que lorsque aucun autre moyen pour éliminer les déchets ne peut être utilisé.

Cette disposition a été confirmée par le sous-Préfet de Blaye lors d'une réunion organisée à Saint-Savin par le SDIS

En périodes à risque, il est interdit de fumer dans les espaces exposés. La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières et chemins ruraux. Cette interdiction ne concerne pas les propriétaires et ayant-droit, les services publics et les entreprises d'exploitation forestière. L'interdiction est totale en période classée à haut risque.

2 - Obligation de débroussaillage.

«Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires au sein des espaces exposés».

Une difficulté surgit dans la définition du périmètre sur lequel cette obligation s'impose et sur les personnes concernées par les travaux.

a) autour des constructions : le débroussaillage doit se faire sur un rayon minimum de 50 mètres autour des constructions. Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions, chantiers, travaux et installations.

b) en zone urbaine : terrains, bâtis ou non bâtis situés dans les zones urbaines délimitées par un PLU, les travaux sont à la charge du propriétaire des terrains concernés. La même règle s'applique pour les installations d'accueil touristique : le débroussaillage incombe à la personne responsable des installations.

c) voies de communication (routes, voies ferrées, lignes et installations de transport d'électricité). Le débroussaillage est à la charge du propriétaire ou du gestionnaire des installations. Le débroussaillage doit se faire sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de l'emprise de la voie.

d) en zone rurale : actuellement la législation prévoit que c'est le propriétaire du bien qui a la charge d'effectuer le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour de son bâti, y compris sur les parcelles voisines dont il n'est pas propriétaire.(art.L322-3-1 du code forestier).

3 - Usage des engins bruyants

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs sont autorisés aux jours et horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30,
- le samedi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures

4 - Arbres et arbustes : distances à respecter

a) entre voisins

- tout arbre dépassant 2 mètres de haut doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative des 2 propriétés,
- les arbres d'une hauteur inférieure à 2 mètres doivent observer un retrait de 0,50 mètre de la limite séparative.

b) le long d'une voie publique

- le long des RD et des VC les haies doivent observer un retrait de 0,50 mètre de l'alignement (trottoir, banquette).

Dans les virages les arbres plantés à moins de 4 mètres de l'alignement doivent être étêtés à 3 mètres de hauteur sur une longueur de 30 mètres de part et d'autre du virage.



PREV' en BUS

PREV' en BUS est une association, présente dans 14 communes du Grand Libournais qui s'adresse aux personnes de 55 ans et plus.

Chaque mois, le bus de l'Association fait escale sur notre commune et propose divers ateliers (cuisine, remise en forme, remise en beauté) ou conférences. Ces ateliers sont gratuits. Toutefois une participation aux frais pour l'atelier cuisine vous sera demandée dans la mesure où chacun repart avec le plat qu'il (qu'elle) aura cuisiné. Ces ateliers sont animés par des professionnels de santé.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à consulter le site internet et l'Association : www.prevenbus.com ou contacter l'Association au 05 57 95 65 47

Vous pouvez également vous rapprocher de la Mairie pour obtenir de plus amples informations.

UTILISATION DES EAUX DE PLUIE ET DES FORAGES PRIVÉS

En France nous consommons près de 120 litres d'eau par jour et par personne. Depuis quelques années des particuliers souhaitent utiliser, en tant que ressources alternatives, l'eau de pluie ou celle provenant d'un puits.

Outre l'arrosage du jardin ou le lavage des voitures, certains usagers envisagent utiliser ces ressources alternatives pour alimenter certains équipements (chasse d'eau, lavage des sols...) faisant cohabiter, au sein des habitations, réseau privé et réseau public.

La présence d'un double réseau d'eau dans une habitation présente des risques importants pour les occupants et pour les autres usagers en raison des risques de retour d'eau polluée.

Le retour d'eau est un phénomène physique à supprimer. La protection consiste à séparer physiquement les deux réseaux.

Le contrôle des installations privatives (puits, eaux de pluie) est à réaliser par un agent du service public de distribution d'eau potable. La réglementation impose une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Une plaquette d'information et un guide technique sont disponibles et téléchargeables sur le site :

www.nouvelle-aquitaine.ars.santé.fr

Pour toutes informations utiles contactez l'Agence Régionale de Santé, Délégation départementale de la Gironde
103 bis rue de Belleville – CS 91 704 – 33063 BORDEAUX. Téléphone 05 57 01 44 00 - (Ars-dd33-direction@ars.sante.fr)

LES BUDGETS

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2016

Document de synthèse, le compte administratif tenu par le Maire et le compte de gestion du Trésorier public retracent l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année.

I - COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
recettes :	1 569 596,94 €	230 074,94 €	
dépenses	1 430 631,50 €	237 339,65 €	
résultat exercice 2016	+ 138 965,44 €	- 7 264,71 €	
résultat années antéri	+ 119 797,46 €	- 77 588,79 €	
résultat de clôture	+ 258 762,90 €	- 84 853,50 €	excédent entre section : 173 909,40€

84 853,50 € seront affectés au compte 1068 du budget primitif de la section investissement pour couvrir les besoins et 173 909,40 à la section fonctionnement.

Emprunts : pour cette année 2016 nous avons remboursé 135 557,96 € en capital et 34 528,39 € pour les intérêts.

II - CCAS (Centre Communal Action Sociale)

recettes :	8 570,07 €	résultat de l'exercice 2016 :	+ 436,59 €
dépenses :	8 133,48 €	excédent exercice 2015	+ 1 539,93 €
		résultat cumulé :	+ 1 976,52 €

III - BUDGETS PRIMITIFS 2017

III.1 - Vote des taxes locales directes

Le taux des taxes locales est revalorisé de 1%, permettant d'attendre un produit fiscal de 571 971 €. A taux constants le produit aurait été de 566 298 €. Cette revalorisation permet de compenser les réductions des dotations (39 000 €) et de réaliser les nécessaires travaux d'investissement.

taxe d'habitation :	de 13,79%	à	13,93%	produit :	217 169 €
taxe foncière :	de 24,16%	à	24,40%	produit :	332 328 €
foncier non bâti :	de 68,26%	à	68,94%	produit :	22 474 €

III.2 - Budget communal

a) - section fonctionnement :

les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 1 695 484,40 €

parmi les dépenses de fonctionnement figurent entre autres :

charges à caractère général :	592 885,30 €
charges de personnel et frais assimilés	771 400,00 €
virement à la section d'investissement	123 839,67 €
charges de gestion courante :	152 145,48 €
opérations d'ordre entre sections	15 413,95 €
charges financières :	34 800,00 € (intérêts d'emprunt)
charges exceptionnelles	5 000,00 €

b) - section investissement

les crédits en dépenses et en recettes sont ouverts à hauteur de 560 746,75 €

parmi les dépenses d'investissement figurent les remboursements d'emprunt : 130 000,00 €

III.3 - Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont ouvertes à hauteur de 9 820,00 €

EVOLUTION BUDGÉTAIRE SUR TROIS ANS (2014/2016)

Le budget est l'acte essentiel d'une équipe municipale. En cette période électorale nos candidats sont prompts à dénoncer les pratiques dispendieuses des Collectivités. Certaines peut-être. Il faut savoir que nos budgets doivent être votés en équilibre, que les dépenses sont contrôlées par le Trésorier public et en cas de dérapage par une mise sous tutelle. Quant aux investissements d'aujourd'hui ils génèrent bien souvent les dépenses de fonctionnement de demain.

Si l'on compare l'évolution sur trois ans (2014 à 2016) on observe une stabilité budgétaire. Le problème ne résulte pas tant des dépenses mais de l'organisation des structures qui s'empilent. Reste à déterminer ce que l'on veut : soit privilégier les services de proximité, soit recentraliser avec au sein de ce millefeuille, les agglomérations qui, pour assurer les compétences qui leur sont dévolues, les ressources en conséquence. Ainsi contredisant les caciques il y a encore des communes qui maîtrisent leurs dépenses comme le montre nos comptes.

Section fonctionnement :

- les dépenses ont été de 1 480 235 € en 2014 elles s'élèvent à 1 430 631 € en 2016,
- en recettes, sur la même période, la Collectivité a encaissé 1 536 166 € en 2014 et 1 569 596 € en 2016. Deux chapitres alimentent essentiellement cette section : les dotations qui sont passées de 538 760 € en 2014 à 493 420 € en 2016 et les impôts et taxes.

Les impôts et taxes ont évolués passant de 763 153,71 € à 838 199,43 €. Pour cette année nous avons opté pour une évolution basée sur l'inflation (1%)

Section investissement :

- dépenses : 260 713 € en 2014 et 237 339 € en 2016. La majeure partie est consacrée au remboursement des emprunts.
- recettes 321 313 € et 230 074 €. En règle générale les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes. Les résultats cumulés toutes sections confondues (avec le report des années antérieures) dégagent un excédent de 173 909 €.

II.4 - Investissement - liste des opérations

1 - Terrains et bâtiments :	terrains BOUSSIER et DUTOUR :	50 000 € + frais de notaire (5 000 €)
2 - Gymnase	réfection toiture (problème d'étanchéité)	13 000 € mise aux normes
3 - Eclairage public	remplacement de 75 lampes à vapeur de mercure pour mise aux normes selon la Directive Européenne	37 000 €
4 - Travaux de voirie	achat d'une épandeuse	39 000 €
5 - Centre bourg (bordures, caniveaux, trottoirs)		133 200 € + 7 000 € de maîtrise d'oeuvre
6 - Ancienne salle Diocésaine (1ère tranche)		34 610 €
7 - Restaurant scolaire : chaudière + armoire chauffante		7 390 € + 1 100 €
8 - PLU modification		6 000 €
9 - Ecole : achat vidéo projecteur		1 100 €

BUDGETS EAU et ASSAINISSEMENT (réunion du 3 avril 2017 SIAEPA Vallée de l'Isle)

Service eau potable -

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser investissement
recettes :	51 240,47 €	46 586,43 €	24 600,00 €
dépenses	45 868,17 €	123 841,25 €	<u>35 354,55 €</u>
résultat exercice 2016	+5 372,30 €	- 77 254,82 €	moins 10 754,55 €
résultat année antérieure		- 22 523,88 €	
résultat de clôture	+5 372,30 €	- 99 778,70 €	Résultat entre les 2 sections : moins 94 406,40 €

Résultat cumulé compte tenu des restes à réaliser : moins 105 160,95 €

Le déficit résulte des travaux de remplacement et d'extension du réseau d'adduction d'eau potable

Avenue Victor-Hugo, chemin de Reyraud, impasse Victor-Hugo pour un montant total de 237 922 € HT ou 285 506 € TTC

Service assainissement collectif

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Reste à réaliser investissement
recettes :	211 352,07 €	94 294,02 €	6 400,00 €
dépenses	84 613,96 €	90 110,07 €	<u>39 193,13 €</u>
résultat exercice 2016	+ 126 738,11 €	+ 4 183,95 €	moins 32 793,13 €
résultat année antérieure		- 23 300,79 €	
résultat de clôture	+ 126 738,11 €	- 19 116,84 €	Résultat entre les 2 sections : + 107 621,27 €

Résultat cumulé compte tenu des restes à réaliser : + 74 828,14 € (107 621,27 - 32 793,13)

BUDGET PREVISIONNEL 2017

a) service eau potable

fonctionnement : dépenses et recettes 58 900 €
 investissement : dépenses et recettes 932 000 € en tenant compte :
 des restes à réaliser : 35 354,55 € et du déficit reporté : 99 778,70 €

b) service assainissement collectif

fonctionnement : dépenses et recettes 117 656 €
 investissement : dépenses et recettes 236 400 € en tenant compte :
 des restes à réaliser de 2016 : 32 793,13 et du déficit reporté de 2016 : 19 116,84 €

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval dénommé désormais Syndicat d'aménagement du bassin Dronne aval avec pour compétences :

COMPETENCES

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal lac ou plan d'eau y compris les accès
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites et écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

BUDGETS

- Comptes administratifs année 2016

- fonctionnement	dépenses :	131 253,76 €	recettes : 255 683,29 €
- investissement réalisé	dépenses :	203 798,72 €	recettes ; 185 409,75 €

- budgets prévisionnels années 2017

- fonctionnement crédits ouverts en recettes et dépenses :	477 565 €
- investissement « «	416 698 €

- charges communales : 5 821 € pour notre commune. Montant calculé en fonction du linéaire et de la population soit :
6 350 mètres de berges pour La Dronne et 1 840 pour ses affluents (Le Chalaure)
population source INSEE : 2 307 habitants

- Etudes pour travaux

- études pour continuité écologique au barrage de Coutras : 14 760 € TTC (budget investissement)
- aide à la lutte contre les ragondins 4 300 € TTC dont 1 300 € réalisé
- études en cours Bassin versant Dronne aval dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion : 40 000 € TTC

INFOS MAIRIE

I - AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, **les autorisations de sortie du territoire par les enfants mineurs, non accompagnés de leurs parents, ont été rétablies.** (Elles avaient été supprimées en 2013).

Désormais, l'enfant non accompagné de ses parents devra se munir :

- de sa carte d'identité
- d'un document disponible en Mairie ou sur internet sur le site «service-public.fr» qui devra être complété et signé de l'un des deux parents,
- de la copie de la pièce d'identité du parent signataire.

II - CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 15 mars 2017 la Mairie de Les Eglisottes n'est plus habilitée à prendre les dossiers de demande de Carte Nationale d'Identité.

Les demandeurs devront prendre rendez-vous avec la Mairie de Coutras ou de Libourne, désormais seules habilitées pour notre secteur. (Rendez-vous Mairie de Coutras : 05 57 56 09 05 ou 05 57 56 09 09)

La liste des pièces à fournir reste disponible en Mairie de Les Eglisottes.

Les déclarations de perte devront également être signalées en Mairie de Coutras ou de Libourne

III - PERMIS DE CONSTRUIRE

En application du décret n°2016-1738 du 14-12-2016, les demandeurs de permis de construire, déposés à compter du 1er mars 2017, devront désormais recourir à un architecte dès lors que la construction ou sa modification sera supérieure à 150 mètres carrés.

Pour évaluer le dépassement du seuil des 150 m2 il faut prendre en compte la surface de plancher et non l'emprise en sol.

IV - DECLARATION PREALABLE

Concerne les projets créant une extension comprise entre 20 et 40 m2 de surface de plancher dès lors que l'ensemble reste inférieur à 150 m2.

Les extensions ayant pour effet de dépasser le seuil de 150 m2 de surface de plancher sur l'ensemble du bâtiment devront faire l'objet d'un permis de construire et au recours d'un architecte.

Cette disposition ne concerne pas les constructions à usage agricole.

INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (SPANC)

Le bon fonctionnement des installations individuelles est conditionné à un entretien régulier. A cet effet le SPANC de la Vallée de l'Isle à Saint-Médard-de-Guizières (SIAEPA de la Vallée de l'Isle) propose une prestation de qualité.

Pour l'année 2017, l'entreprise «**Aquitaine Vidange Rapide**» a été mandatée par le SIAEPA.

Par le biais d'un bon de commande l'usager charge le SPANC de la réalisation des opérations d'entretien. Ce bon de commande définit les conditions de réalisation d'une prestation de service et n'est valable que pour une seule prestation.

I - Montant des prestations (TTC)

- vidange et curage des installations pour un volume de 2 000 litres, curage des canalisations et des regards, curage le cas échéant des postes de relevage	143 €
- plus value pour un volume > à 2 000 litres par tranche de 1 000 litres	33 €
- plus value pour mise en place de tuyaux d'aspiration > à 30 mètres (par tranche de 10 mètres)	11 €
- dégagement (si besoin) des regards de visite (doivent être dégagés et prêts à ouvrir)	55 €

II - Organisation des interventions 2017

- inscriptions :	jusqu'au 28 février	intervention de l'entreprise à partir du 20 mars (semaine 12)
-	jusqu'au 31 mai	à partir du 19 juin (semaine 25)
-	jusqu'au 31 août	à partir du 11 septembre (semaine 37)
-	jusqu'au 30 novembre	à partir du 11 décembre (semaine 50)

MA COMMUNE MA SANTE

LA COMMUNE DE LES EGLISOTTES A CHOISI D'ÊTRE PARTENAIRE DE MA COMMUNE MA SANTE

POUR VÉRIFIER SI VOUS POUVEZ ÊTRE MIEUX REMBOURSÉS DE VOS FRAIS DE SANTÉ À MOINDRE COÛT, VOUS AVEZ plusieurs possibilités :

- appelez le numéro - NON SURTAXÉ - de la plateforme **MA COMMUNE MA SANTE** au 05 64 10 00 48
- utiliser le tarificateur du site www.macommunemasanté.org

LA BIBLIOTHEQUE : à quoi sert-elle ?

à développer la connaissance et la culture... Mais pas seulement...

c'est aussi un lieu d'échange, de partage, de rêve

La nôtre est un endroit chaleureux où chacun peut venir à son rythme découvrir une offre de livres conséquente mais, également s'initier à l'informatique ou tout simplement se poser pour feuilleter un magazine...

Malheureusement, nous constatons qu'il y a peu de lecteurs **aussi nous avons décidé de diversifier les activités en créant :**

UNE TRICOTHEQUE

Tous les mercredis après-midi, depuis le 1er mars à partir de 14 heures un nouveau rendez-vous est fixé par les « **EGLIS TRICO'TTE** »

Ouverte à toutes tricoteuses débutantes ou confirmées, les messieurs sont, bien-sûr, les bienvenus : vous bénéficierez des conseils des as de l'aiguille.

C'est un retour au « fait maison », rien de plus agréable que de voir ses progrès. Pourtant, faire une écharpe ou un pull peut s'avérer fastidieux.

Aussi... nous vous proposons de faire du :

YARN BOMBING ou TRICOT-URBAIN

Considéré comme de l'art à part entière, cette pratique consiste à recouvrir un élément du mobilier urbain, arbres, panneaux, bancs avec des pièces tricotées, crochetées et assemblées comme un patchwork.

Nous avons accueilli lors de l'ouverture des bénévoles de l'Estelle, de l'Amicale Laïque, une maman et surtout 4 jeunes filles de 13 à 16 ans.



Une manière de tisser des liens entre générations

Pour notre 1ère réunion, nous avons appris à faire des pompons, il faut bien reconnaître que certaines sont plus douées que d'autres, cela a été un vrai moment de rires et de discussions.

Pour faire du tricot-urbain, il suffit donc d'avoir un peu de laine (enfin pas mal), des aiguilles et des tricoteurs. Une animation très sympathique pour animer, colorer et habiller l'espace public.

N'hésitez pas à nous rejoindre avec vos aiguilles à tricoter

LA PETITE « RECYCLERIE » DES BOUCHONS

Vous pouvez, également, déposer tous vos bouchons en liège ou en plastique. Ceux-ci sont destinés à des associations qui les revendent au profit d'actions solidaires (ex. Les Bouchons d'Amour). Ainsi, par ce simple geste gratuit, vous ferez preuve de générosité. Gardez bien tous vos bouchons et poussez la porte pour les déposer

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

directement auprès de Michèle à la bibliothèque ou Marie-Pierre Nadeau 06 21 46 37 27

Les activités des Ecoles

carnaval



classe de CM2

30 novembre : à la bibliothèque : rencontre avec 3 musiciens, éveil à la culture musicale, d'abord les gammes puis «Les Frères Jacques» pour enfin écouter les musiciens interpréter du jazz.

07 avril : visite du SMICVAL et travail de réflexion sur le devenir des déchets. **L'importance du tri «pour ne pas polluer notre planète et comprendre le principe du recyclage»**

«Ainsi le personnel a expliqué et montré grâce à la vidéo le circuit des déchets. La fabrication d'objets grâce au recyclage c'est l'Economie circulaire».

«Il faut recycler, donc remplir la poubelle jaune pour tout ce qui se recycle. Il y a aussi les biodéchets. Ce qui coûte le plus cher c'est la poubelle marron dont le contenu va au centre d'enfouissement de Lapouyade»

«Le recyclage est indispensable pour préserver l'environnement»

SPORTS VACANCES

La dernière semaine des vacances d'hiver la Sports Vacances de Coutras a profité du gymnase . La responsable de l'encadrement devait préciser que pour chacune des deux semaines de vacances, deux activités avaient été choisies :

* la première du 20 au 24 février, le Taekwondo.

* la seconde semaine du 27 février au 03 mars, l'activité devait faire appel à l'adresse, la concentration et comme pour toute activité sportive, à la discipline. C'est ainsi que Dominique, ancien champion de France, a pris en main une trentaine de stagiaires pour les initier à la discipline du tir à l'arc. Autant que l'on ait pu le constater, cela s'est passé dans la bonne humeur. Le groupe y a trouvé beaucoup de satisfaction.



INFOS MAIRIE

Electrices, électeurs,

- pour voter, pensez à vous munir de votre carte électorale et d'un document justifiant de votre identité, qui doit être revêtu d'une photo. Il est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, même si vous êtes connu des membres du bureau. A défaut le passage dans l'isoloir sans avoir présenté cette pièce est de nature à faire annuler le scrutin.

- si vous ne pouvez pas être présent(e) le jour du scrutin sachez que vous pouvez voter par procuration. Il faut que :

* vous vous rendiez soit au Commissariat de police, soit à la brigade de gendarmerie,

* que la personne qui vote pour vous (le mandataire) figure sur la même liste électorale.

Si vous n'êtes pas en capacité de vous déplacer (problème médical) un représentant des forces de l'ordre se rendra à votre domicile pour établir une procuration.

Repas des aînés :

Pour les personnes qui remplissent les conditions d'âge, vous avez dû recevoir une invitation. Cet instant de convivialité organisé par la Municipalité et le CCAS **aura lieu après les élections présidentielles soit le dimanche 14 mai au gymnase**.

Pour celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer par leurs propres moyens faites le savoir avec votre réponse. Répondez dès que vous aurez reçu l'invitation. Le traiteur et la Mairie ont besoin de connaître le nombre de participants.

Association Sportive et culturelle

1er mai **VIDE GRENIER**, place de La Poste
restauration sur place

10 juin à 20h30 **GALA DE DANSE** au gymnase

vendredi 30 juin à partir de 18 heures

dans la cour de l'école

(ou au gymnase en cas de mauvais temps)

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DES ECOLES

sur le thème de la danse
Exposition des travaux des élèves

AMICALE LAÏQUE

«Sortie entre amis»

21 mai : découverte de NERAC

- départ : 07 h 45 (arrivée 10 h 00)

- Visite pédestre de Vianne, rencontre avec un souffleur de verre

- Repas : (Kir gascon, salade du Moulin, Rôti de porc aux pruneaux d'Agen, légumes assortis, Poire Belle Hélène, Chantilly, vin, café)

- Promenade croisière à bord du Prince Henry

- Balade dans la vieille ville de NERAC

- Découverte du Parc Royal de la Garenne

- Retour : départ 18 h 30 - arrivée prévue à 20 h 30

Il reste encore quelques places : 60 € par personne

Vous pouvez vous inscrire auprès de

Marie-Pierre NADEAU : 06 21 46 37 27

Anciens combattants :

8 mai à 10h45 : rendez-vous au monument aux morts de Monfourat,

11h15 : Place de la Mairie pour le monument aux morts de Les Eglisottes

Un vin d'honneur viendra clore les cérémonies de 39-45.

Comité des Fêtes

13 juillet salle polyvalente de Monfourat : **repas champêtre suivi du Feu d'artifice** et du **bal populaire** avec l'orchestre «Galaxy Music»

20 juillet, 03 août et 17 août devant le gymnase (ou à l'intérieur en cas d'intempérie)
Nocturnes Gourmandes

TABAC PRESSE LOTO AU TABAC BLOND

Laure et Emmanuel - avenue Victor-Hugo

un service de proximité pour les clients

Les détenteurs d'une carte Crédit Agricole Aquitaine pourront obtenir *

* des espèces
* des bordereaux et enveloppe T de remise de chèques

AURORE COIFFURE

offre exceptionnelle

pour fêter ses un an, à votre service

**10% de remise sur toutes les prestations
du 1er au 31 mai 2017**

L'entreprise SUEZ Lyonnaise des Eaux fait savoir qu'il sera procédé au nettoyage du réservoir du château d'eau le mercredi 10 mai, pouvant entraîner des perturbations.

Association 33 Cameroun

Monsieur Yves HOUILLON, qui oeuvre pour le compte de l'association 33 Cameroun, est à la recherche de matériel agricole usagé ou désaffecté, pour être expédié au Cameroun dans le village de Maliba. Ce matériel, une fois réparé et habilité permettra aux villageois de réaliser un programme agricole viable.

Les statuts ont été consultés par la Mairie de Les Eglisottes. Si vous disposez de ce type de matériel vous pouvez contacter Yves HOUILLON, 6 La Pisserette (Téléphone 06 72 12 53 69).

Les berges de la Dronne

La MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) qui regroupe la DREAL, l'ONEMA, l'ARS, la DDTM va surement apprécier !



TROP C'EST TROP !

pourquoi un tel acharnement à tout polluer, à tout détruire .

inutile de présenter ce site



Il n'y a pas de jour où l'on constate de nouveaux dépôts sauvages sur la commune, en particulier autour de l'ancienne déchèterie du SMICVAL. Mais pas que !

Outre l'impact sur l'environnement, et le cadre de vie, l'évacuation et le traitement de ces immondices coûtent cher à la collectivité mais aussi au SMICVAL, car tous ces déchets partent au centre d'enfouissement de Lapouyade (90 € la tonne).

Les auteurs, s'ils sont un peu responsables, doivent se douter que cette situation n'est pas acceptable et ne peut plus durer. Tous les moyens seront mis en oeuvre pour assurer la salubrité publique sur notre commune.

Est-il nécessaire de rappeler que des déchèteries sont à votre disposition à La Roche-Chalais, Coutras, Saint Denis de Pile, Saint Seurin sur l'Isle.

Elles sont ouvertes aux particuliers et aux artisans du lundi au samedi. Elles sont gratuites pour les particuliers. Bien sûr il faut trier.

Notons que dans un temps pas si reculé, il n'y avait pas de services organisés et structurés comme maintenant et pourtant notre environnement n'était pas saccagé à un tel niveau.



Quelques mots sur la modification du PLU

Comme déjà signalé il ne s'agit que d'une modification et non d'une révision (pas d'ouverture nouvelle à l'urbanisation). La loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) et la loi NOTRe (nouvelle organisation du territoire de la république) donnent désormais compétence aux Communauté d'agglomération pour fixer la destination des sols. La loi ALUR permet à 25% des communes représentant 20% de la population de s'y opposer, (c'est la minorité de blocage) mais avec la fusion de la CALi, de la communauté de communes du Sud Libournais et de 7 communes du Brannais cette minorité de blocage n'existe plus. En effet le fait que la CdC du Sud Libournais dispose de la compétence PLU intercommunal (PLUi) attribuée automatiquement cette compétence à la nouvelle structure intercommunale. Le PLUi étant appelé à couvrir l'intégralité de ce territoire. La loi permet aux CA d'engager un PLUi dès qu'une commune procède à la révision de son PLU ou à son élaboration. La loi Egalité et Citoyenneté tempère cette disposition en instituant un moratoire de 5 ans.

Concrètement, pour ce qui nous concerne, nous devons demander à la CALi de poursuivre la démarche que nous avons engagée et qui consiste pour elle à :

- vérifier techniquement la rédaction des motifs et l'adéquation de la procédure, notamment la compatibilité avec le SCoT.
- ce que son Président, prenne un arrêté prévoyant la procédure, à la piloter en lien avec la commune (annonces dans la presse, réunion publique, enquête publique)
- approuver la procédure et à procéder aux formalités de fin de procédure.

Néanmoins un PLUi ne fait pas obstacle à ce que la commune :

- poursuivre l'instruction des demandes d'autorisation des sols
- signe les autorisations (certificat d'urbanisme, permis de construire....). Pour l'instant affaire à suivre.

LE FRELON ASIATIQUE organiser la destruction

Chacun connaît le frelon d'Asie (*Vespa velutina*) qui serait arrivé en France en 2004.

Tout le monde sait qu'il s'agit d'une espèce invasive. **C'est surtout un prédateur pour les abeilles.** Il peut aussi être dangereux pour l'homme.

Il est donc nécessaire de procéder à la destruction des nids dès leur apparition afin d'éviter toute prolifération.

Pour cela il y aurait un système de piégeage par un mélange dans une bouteille en plastique coupée des ingrédients suivants :

- un peu de sirop de cassis,
- une demi canette de bière et du vin blanc sec qui a pour effet de repousser les abeilles et les papillons.

Mais la meilleure garantie consiste à faire appel à un professionnel qui dispose de tous les moyens adaptés (élevateur, produits).



DECLARATION DES REVENUS

Il va falloir se préparer à faire sa déclaration des revenus par Internet. Cela sera obligatoire dans les toutes prochaines années.

Dès cette année les personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 28 000 € doivent transmettre leur déclaration selon ce procédé. Elles ont jusqu'au 30 mai 2017 pour faire leur déclaration.

Certaines personnes voudraient ou devront faire la démarche mais n'en ont pas les moyens.

Un service sera mis en place à la bibliothèque.

Les modalités seront affichées à la porte de la Mairie et de la bibliothèque.

La personne dédiée ne fera que transmettre, par voie dématérialisée, les chiffres que vous lui aurez communiqués. En aucun cas elle ne prodiguera des conseils.

Pour effectuer cette opération il est nécessaire de fournir :

- votre numéro fiscal,
- votre numéro d'accès en ligne ou numéro de télédéclarant
- l'avis d'imposition de l'année précédente.

Ces numéros se trouvent en première page de votre déclaration de revenu papier.

La déclaration par Internet dispense bien évidemment de la doubler par la déclaration papier.